



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°19-delegate-commission-AA

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

I - Exposés des motifs

Par délibération du 7 février dernier, le conseil municipal a désigné les membres du conseil, délégués au sein des différentes commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen.

Une nouvelle commission a été créée : Accessibilité et Place du Handicap.

Il convient donc de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger dans cette commission.

Je vous propose, de nommer :

- Titulaire : Cyriaque ORDRONNEAU
- Suppléante : Nicole PERTHUIS

II - Considérants et références juridiques

VU les articles L.5211-1 et L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

DÉSIGNER : Cyriaque ORDRONNEAU, titulaire et Nicole PERTHUIS, suppléante, afin de siéger au sein de la commission permanente « Accessibilité et Place du Handicap » de l'Agglomération d'Agen.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët